



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 868

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois de mai 2025, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 868 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 868 concernant le remplacement de ponceaux et reconstruction de structure de chaussée sur le rang Saint-Félix et la route Landry ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	7 avril 2025
Adoption du règlement	5 mai 2025
Journée d'enregistrement	14 mai 2025
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	29 juillet 2025

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 août 2025.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier